



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 AOÛT 2011

L'an deux mil onze le trente août à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 août 2011

Etaient présents : Mesdames FRULEUX Anne-Marie, BOISSINOT Muriel, BON Elise, GHIGLIONE Patricia, DESPRES Muriel, DUMAS Isabelle, FAVRE-VICTOIRE Christiane, CHABOUD Any, SPECIA Brigitte, BILLAULT Céline, EPRON Catherine, PANISSET Geneviève et Messieurs FILLION Jean-Pierre, GASPARINI Gil-Laurent, JORDAN Hubert, DEVILLE François, PHILIPPE Jacques, BOURQUI Roger, PILLOT Jean-François, PAILLET Hervé, PERROUD Frédéric.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Madame BARBAZ Christelle à Monsieur PHILIPPE Jacques, Monsieur Jean-Claude BONDURAND à Monsieur BOURQUI Roger, Monsieur CART Claude à Monsieur FILLION Jean-Pierre, Monsieur DUPUIS Gilles à Madame DESPRES Muriel.

Etaient absents excusés : Monsieur BECHEVET Patrick, Monsieur BERGERON Pierre.

Madame EPRON Catherine a été élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU SOMMAIRE :

Affiché en exécution de l'article L212-17 du Code des Communes.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 5 Juillet 2011 et prend acte des remarques de M. PERROUD Frédéric. Il relève que ses interventions concernant la circulation des poids lourds au Chef-lieu et l'état de l'édifice de l'oratoire n'ont pas été retranscrites. Monsieur le Maire indique que malgré cela, il a donné suite aux demandes formulées par Monsieur PERROUD en invitant les Conseillers Généraux de Thonon Ouest et Thonon Est à réfléchir avec les maires concernés à la mise en place d'un plan de circulation permettant de répartir équitablement les nuisances générées par le trafic poids lourds. Monsieur BOURQUI quant à lui s'est rendu à l'oratoire pour constater l'état du bâtiment et rechercher une solution.
- **PREND CONNAISSANCE** du compte rendu de la venue des Experts Evaluateurs du Géoparc Chablais. Le Maire confirme que cet examen s'est passé dans les meilleures conditions grâce à l'investissement des services du SIAC et des élus du Chablais. Le Label UNESCO sera ou non attribué le 18 septembre prochain à OSLO (Norvège).
- **ENTEND** Monsieur le Maire donner lecture des lettres de remerciements de parents d'élèves concernant le bon accueil réservé à leurs enfants à l'école, à la crèche et au centre de loisirs. Néanmoins, une remarque est formulée concernant les horaires d'ouverture de la garderie du soir. A ce propos, Monsieur PERROUD souhaite s'assurer que les garderies du matin et du midi sont bien gratuites, ce à quoi Monsieur le Maire répond par l'affirmative, précisant que seule la garderie périscolaire du soir est payante.
- **EST INFORMÉ** de l'avancée des marchés publics en cours. Le véhicule de type fourgon pour le service voirie sera livré mi-octobre. Une commande de lits pour la salle de sieste à l'école a été passée, la livraison devant intervenir dans les tous prochains jours. Concernant la clôture du stade de la Chavanne, les travaux ont commencé. M. DEVILLE s'interroge sur le stockage des barrières et la sécurité des jeunes qui font du vélo aux abords du stade. M. le Maire précise que le prestataire retenu doit gérer la sécurité de son chantier. Concernant les barrières bois, une partie sera récupérée afin de pouvoir aménager et sécuriser d'autres secteurs. Mme GHIGLIONE transmet un message du club de tennis, qui souhaiterait profiter de la présence de l'entreprise pour réaliser également une clôture autour du site du tennis. Monsieur le Maire rappelle que les règles en matière de marchés publics sont strictes, et que la commande qui a été passée concerne la clôture du stade. Néanmoins cette demande sera examinée afin d'apporter une réponse en cohérence avec la réglementation. Après ce chapitre consacré à la clôture du stade, Monsieur le Maire poursuit son propos en annonçant la livraison du nouveau matériel informatique pour la mi-octobre. Les tatamis pour les activités de la MJC seront eux réceptionnés le 7 septembre.

- **PREND CONNAISSANCE** des propositions de Monsieur le Maire qui explique l'intérêt d'accueillir des personnes soumises à des Travaux d'Intérêt Général. Deux jeunes hommes ont d'ores et déjà purgé leur peine au sein du service voirie, l'un pour 100 heures, l'autre pour 140 heures. Une troisième personne sera accueillie prochainement pour 140 heures, soit l'équivalent d'un mois de travail. Monsieur le Maire salue le travail du personnel de la voirie et la capacité d'adaptation dont chacun a fait preuve pour encadrer ce personnel.
- **EST INFORMÉ** de l'actuelle enquête publique du Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais, qui a débuté le 16 août et qui s'achèvera le 23 septembre. Monsieur le Maire incite chaque élu à inviter la population à participer et à émettre un avis sur ce document qui conditionne directement la manière de réviser les Plans Locaux d'Urbanisme et notamment celui d'Allinges, en révision actuellement, qui doit prendre en compte les orientations du SCOT.
- **EST INFORMÉ** de l'organisation d'une réunion publique d'information sur l'ouverture d'un Foyer d'Accueil Médicalisé le 15 septembre prochain à 19h30 à l'Aérospatiale. Monsieur le directeur de l'APEI viendra présenter les objectifs de cette structure et les perspectives d'emploi qui s'y rattachent.
- **FELICITE** M. Francis Garnier, décoré des palmes de bronze du bénévolat, ancien conseiller municipal de la commune d'Allinges.
- **EST INFORMÉ** que « la Caravane du Tonkin », association franco-suisse militant pour la réouverture de la ligne Evian- Saint Gingolph, tiendra un stand à l'occasion de la Foire de Crête le 1^{er} Septembre. Le Maire rappelle que ce projet intègre les infrastructures à créer pour assurer un désenclavement multimodal du Chablais, notamment la liaison Genève - Valais.
- **ETUDIE** la convention à passer avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement pour lancer la réflexion sur la restructuration du site scolaire de la Chavanne en lien avec le site sportif. Celle-ci prévoit la mobilisation d'architectes urbanistes, spécialistes de ces questions. Une participation communale de 5 200€ est demandée. Le Maire rappelle que la commune adhère à cette Association via la Communauté de Communes ce qui permet à notre collectivité de bénéficier de cette aide à la décision. M. DEVILLE demande s'il s'agit d'une réflexion qui concerne strictement le restaurant scolaire ou si l'école maternelle est également concernée. De plus, il souhaite que le travail soit mené sur l'ensemble du site de la manière la plus large possible. Monsieur le Maire et Madame CHABOUD précisent qu'une réflexion globale va être menée, qui conduira à repenser la restructuration de l'école maternelle, son lien de proximité nécessaire avec le restaurant scolaire et l'articulation de l'ensemble du site scolaire avec le site sportif tout proche, ces deux pôles étant interdépendants. Madame BILLAULT souhaite savoir si l'évolution démographique et les questions énergétiques seront comprises dans cette étude. Monsieur le Maire répond par l'affirmative évoquant le recours aux écomatériaux et Bâtiments Basse Consommation (BBC). Monsieur DEVILLE insiste alors sur le fait qu'il faudra aussi avoir à l'esprit le coût que ces travaux vont engendrer. Monsieur le Maire précise que l'année 2011-2012 est celle de la réflexion sur le projet en lui-même et sa faisabilité. Ensuite, l'étude sur les modalités de financement sera menée en concertation notamment avec le Conseiller Général du Canton. Monsieur le Maire estime que les travaux pourraient commencer en 2013 si l'ensemble des phases de préparation se déroule normalement. Monsieur JORDAN estime que la réflexion s'éloigne des premières remarques formulées en Conseil Municipal et confirme les propos du Maire et de Mme CHABOUD Any à savoir la nécessité de repenser le projet dans son ensemble. Après ces débats, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Municipale de délibérer. La convention est approuvée à l'unanimité.
- **EXAMINE** les modalités de la concertation relative à la suppression du Passage à niveau n°68. Monsieur le Maire informe le Conseil que de nombreuses études ont déjà été réalisées dans le cadre du projet de Parc Economique Plan Bois, notamment l'étude sur la faune et la flore. Cette dernière a permis de faire émerger un espace sensible qui devra être préservé. Le tracé de la route à créer devrait permettre un raccordement à la RD 903 à proximité du garage de la Maladière, côté Est. Le Maire rappelle les modalités de la concertation sur ce projet : mise à disposition du public du dossier de concertation durant les heures d'ouverture de la mairie du lundi 10 octobre jusqu'au lundi 14 novembre, organisation de deux permanences par un représentant de la SED 74, maître d'ouvrage délégué, le mardi 25 octobre de 15h à 18h et le lundi 4 novembre de 15h à 18h. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil est amené à se prononcer aujourd'hui sur ces modalités. Le dossier de concertation sera validé lors du prochain Conseil, après sa présentation par la SED74. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces modalités de concertation à l'unanimité.
- **EXAMINE** le plan de financement proposé par le SYANE (Syndicat d'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) concernant le projet d'aménagement des Fleysets. Ce plan doit financer le programme de réalisation et enfouissement des réseaux secs (France Telecom, éclairage public et électricité). La part communale s'élève à 108 336€, qui sera réglée en 20 annuités de 5 416.8€. A cela s'ajoutent des frais généraux, dont le montant est de 5 709€. Le coût global de l'opération est de 190 291€. Monsieur le Maire souligne donc l'intérêt de travailler avec le SYANE, Syndicat départemental, puisque plus de 43% du coût de l'opération est pris en charge par cette structure. Le Conseil adopte le plan de financement à l'unanimité. Des remarques sont formulées par M.

PERRAUD concernant le calendrier des opérations d'aménagement des voiries traversant le territoire communal. Il évoque le projet de la route des châteaux qui n'est pas réalisé à ce jour. M. le Maire justifie en partie cet état de fait par la difficulté d'aboutir à une acquisition foncière nécessaire à ce projet (Rond-point - Châteauvieux). M. JORDAN estime que le projet des Fleysets est prioritaire, compte tenu de l'augmentation du trafic liée au contournement de Thonon. M. le Maire dit qu'il ne s'agit pas d'opposer un point noir à un autre et que toutes les voiries présentant des dangers sont prioritaires et méritent d'être traitées d'urgence. Concernant le projet de la route des châteaux, l'urgence est à ses yeux de résoudre le problème de foncier au-delà des prospections financières qui sont aussi un élément limitant de même que la capacité de la commune à aller au-delà d'une certaine valeur annuelle d'investissement liée à la fiscalité communale.

- **EXAMINE** la convention visant à subventionner par le biais de l'Antenne de Justice et du Droit en Chablais, l'association VIA 74, qui apporte son aide aux victimes, notamment d'accidents. Cette association reçoit un soutien annuel. Elle apporte par exemple son aide aux victimes lors de la mise en place de cellule de soutien psychologique et du suivi nécessaire des personnes. Le Conseil Municipal approuve le versement de cette subvention à l'unanimité d'un montant de 778,13 €.
- **DELIBERE** sur la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP). Cela concerne uniquement le réseau de gaz transport et distribution. Il s'agit d'une aide que perçoit chaque commune calculée selon l'estimation du linéaire et d'un coefficient d'actualisation annuelle. Le Conseil adopte la formule de calcul de cette redevance à l'unanimité qui permet à la collectivité de percevoir une recette de 635 €.
- **EXAMINE** la présentation des formations proposées par l'association des Maires de la Haute-Savoie à destination des élus et des techniciens des collectivités. Deux formations sont consacrées aux questions de fiscalité à la suite de la réforme territoriale, la troisième traite du rôle du contentieux dans le contexte juridique des plans locaux d'urbanisme. Chaque élu ou technicien est invité à participer à ces journées.
- **ANALYSE** les offres reçues concernant trois marchés de travaux : emplois partiels, revêtements de chaussée et marquages au sol. Deux offres ont été reçues pour les emplois partiels. L'offre la plus avantageuse est proposée par la Société SCREG, pour un montant de 22 725€ Hors Taxes. Deux offres ont également été reçues pour les revêtements de chaussée. La plus avantageuse est celle proposée par la Société SCREG, pour un montant de 27 150€ HT. M. PERRAUD profite de cette analyse des marchés de travaux sur les voiries pour proposer de traiter les abords des regards sur la route allant de Noyer à Mâcheron suite à un affaissement dû sans doute au trafic Poids Lourds. Mme BILLAULT signale qu'elle a rencontré M. Ruptier qui a également soulevé ce point. M. RUPTIER souhaite que la collectivité prenne en charge l'accès à son garage, rendu difficile par la présence d'un trottoir. M. le Maire indique qu'il a répondu à la demande de M. Ruptier visant à améliorer cette situation. M. PAILLET souhaite alerter le conseil municipal sur la nécessité de créer une ligne blanche continu sur la route de Marclaz à hauteur de l'intersection avec le délaissé du RD 903 et d'apposer un miroir afin de limiter le risque d'accidents importants dans les virages prononcés. Pour M. le Maire, cette action légitime devra être traitée par la commune même s'il s'agit d'une route à statut départemental à la charge du Conseil Général. Concernant le troisième marché relatif aux marquages au sol, Mme DESPRES soulève le problème de l'offre apparaissant comme la plus avantageuse : la peinture proposée n'est pas auto-réfléchissante et il n'est pas spécifié qu'elle est antidérapante. Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reporter sa décision après avoir demandé de plus amples renseignements sur la qualité des peintures à l'ensemble des candidats. Mesdames DESPRES et EPRON insistent sur la nécessité d'offrir la meilleure sécurité aux usagers piétons et scolaires en retenant les produits les plus adaptés pour protéger au mieux leurs cheminements.
- **ENTEND** Monsieur le Maire présenter la demande de Madame ROYER, directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers des Hôpitaux du Léman. Cette dernière sollicite l'ensemble des communes pour accueillir des cours magistraux et des travaux dirigés dès la rentrée du 5 Septembre. La salle de l'Aérospatiale conviendrait pour dispenser les cours pour les mois de septembre et de février. Un débat s'engage sur les modalités d'accès au site et sur la nécessité pour les étudiants de covoiturer, compte tenu du nombre de places de parking disponibles. Mesdames DUMAS et EPRON font part de leurs expériences respectives et souhaitent que cette obligation de covoiturer soit bien affirmée. Pour M. PHILIPPE, il convient de prêter la salle au mois de septembre à titre expérimental pour vérifier que les étudiants respectent rigoureusement les conditions d'accords définis par la convention. M. le Maire considère qu'il est important d'accéder à cette demande, puisque cela touche plus largement à la question du maintien des services publics dans le Chablais. M. GASPARINI demande si cette salle est régulièrement utilisée en journée et si ce prêt ne risque pas de provoquer un afflux de demandes. M. le Maire considère que cela est une aide exceptionnelle, destinée à une structure de formation. Le Conseil Municipal s'interroge sur l'indemnisation à demander pour les frais de ménage, les charges (eau, électricité et chauffage), l'installation et le rangement. Monsieur le Maire charge le Secrétaire Général de la Mairie d'évaluer le montant de

l'indemnité forfaitaire à demander à l'IFSI. Après ce débat, le Conseil Municipal donne son accord de principe sur le prêt de cette salle, sous réserve du respect des différentes remarques émises.

- **ENTEND** Madame Dumas présenter les nombreuses manifestations qui auront lieu aux Châteaux des Allinges à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine. Un spectacle sera organisé le samedi soir par M. Jacques Bernard. Le dimanche matin aura lieu un spectacle pour enfants. Des visites guidées concernant le site et les Fouilles Archéologiques seront proposées à 9h30 et à 15h30. Un pot sera offert par la municipalité à 17h. Mme DUMAS rappelle qu'un guide des manifestations est disponible gratuitement en Mairie et informe également le Conseil de l'organisation d'un vide-grenier le dimanche 25 septembre.
- **ENTEND** Madame FAVRE-VICTOIRE présenter la cyclotouriste « La Chablaisienne » organisée par la Commune d'Allinges et la CCCL qui aura lieu le dimanche 18 septembre au départ du stade de la Chavanne. 5 circuits route sont proposés ainsi que 3 circuits VTT pour découvrir le Patrimoine de notre temps. Chaque discipline comporte un parcours familial. M. PHILIPPE apporte des précisions sur le tracé des parcours.
- **ECOUTE** Monsieur PHILIPPE déplorer l'annulation du vide-grenier de la MJC et le manque de communication nécessaire pour informer la population. Mme DUMAS et M. DEVILLE souhaitent qu'à l'avenir il y ait plus de lien et plus d'informations entre les différents organisateurs d'évènements.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h10.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire
Jean-Pierre FILLION.